

# ENGAGEMENTS, MISSIONS ET RÈGLEMENT DE SERVICE DE L'EAU

Votre service public de l'eau.

La REAAL œuvre pour vous garantir un service de l'eau de qualité et de proximité.

Mise en place en 2020, en application de la loi NOTRe, par des élus locaux soucieux de créer un service d'eau de qualité et proche des usagers, la REAAL assure la gestion de l'eau potable au bénéfice de plus de 121000 habitants. Elle garantit ainsi le maintien au plus bas du prix de l'eau sur une grande partie d'Alès Agglomération.

Des communes rurales jusqu'au centre-ville d'Alès, du particulier à l'industriel, la REAAL s'engage à répondre aux attentes de chaque abonné avec le même souci de qualité de service.

La REAAL assure un service d'assistance technique 24 heures/24, 7 jours/7 pour rétablir et assurer la distribution de l'eau en cas d'incident.

La REAAL vous accompagne dans la gestion de votre facture d'eau. Que vous souhaitiez des précisions, des conseils pour mieux gérer vos dépenses, ou si vous rencontrez des difficultés de paiement, la REAAL vous apporte des réponses claires et vous oriente vers les solutions dont vous avez besoin.

## Règlement de Service de l'Eau

Le présent règlement définit les conditions et modalités suivant lesquelles la fourniture de l'eau potable est assurée, sur le territoire de la Communauté Alès Agglomération, par la régie dotée de l'autonomie financière dénommée "Régie des Eaux de l'Agglomération Alésienne".

Il définit les prestations assurées par le service de distribution de l'eau ainsi que les engagements, droits et obligations respectifs de la Régie des Eaux de l'Agglomération Alésienne et de ses abonnés et usagers du service (propriétaires, locataires, aménageurs, syndicats de copropriété, particuliers, professionnels, collectivités, etc).

[Téléchargez le règlement](#)

## Politique de Confidentialité

La REAAL accorde une importance majeure à la protection de vos données à caractère personnel. C'est la raison pour laquelle nous avons adopté des principes communs ci-après regroupés au sein de la Politique de Confidentialité et de Protection de la Régie des Eaux de l'Agglomération Alésienne. Le document proposé en téléchargement ci-dessous a pour objet de vous informer de la manière dont nous utilisons et protégeons vos données à caractère personnel, ainsi que les raisons pour lesquelles nous traitons vos données.

La REAAL s'engage à ce que la collecte et le traitement de vos données soient conformes au Règlement Général sur la Protection des Données personnelles (règlement UE 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016) et à la loi Informatique et Libertés (loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à la loi informatique, aux fichiers et aux libertés).

[Téléchargez notre charte](#)

## Horaires et contacts



**Pour nous rencontrer**

**Mairie Prim'**

11 rue Michelet, 30100 Alès  
Du lundi au vendredi  
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

**Pour nous écrire**

**Courriel**

[contact@reaal.fr](mailto:contact@reaal.fr)

**Courrier postal**

REAAL, Alès Agglomération, Bâtiment ATOME,  
2 rue Michelet, BP 10059  
30105 Alès Cedex

**Pour nous contacter**

**Téléphone**

04 66 54 30 90

Du lundi au vendredi

de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30

(pour le service administratif)

Pour toute urgence technique 24h/24, 7j/7

<https://reaal.fr/>